



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Le Directeur Général

BP V 98 ABIDJAN
TEL : 20 25 38 00

Abidjan, le 19 DEC 2017

08984

N° /MEF/DGTCP/ DEMO/dca

Destinataires : Tous les services

V/Réf. :

Objet : **NOTE D'ORIENTATION POUR L'ANNEE 2018**

Nombre de pièces : 00

Le Président de la République, SEM Alassane OUATTARA, dès son accession à la magistrature suprême, a engagé la nation ivoirienne dans un vaste programme de redressement et de développement de son économie avec pour objectif de réduire le taux de pauvreté de moitié et faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020.

Pour y parvenir, le Gouvernement a élaboré un Plan National de Développement (PND) sur la période 2012-2015 pour un coût global de 11 076 milliards de FCFA dont le besoin de financement en investissements publics, de l'ordre de 2 017,1 milliards de FCFA, a été mobilisé avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers lors du Groupe Consultatif de décembre 2012 à Paris.

La revue de ce premier plan a conduit à la mise en place du PND 2016-2020, plus ambitieux et portant sur un montant total de 30 000 milliards de FCFA pour lequel le besoin de financement de 4 252 milliards de FCFA destiné à l'investissement public a, également, fait l'objet de financements annoncés par les bailleurs de fonds dans le cadre d'un Groupe Consultatif en mai 2016.

Il est indéniable qu'avec le concours des partenaires au développement, les investissements et réformes réalisés dans le cadre des PNDs ont favorisé l'attractivité économique et financière de la destination Côte d'Ivoire, avec à la clé, un taux de croissance annuel moyen de 9,1 % sur la

période 2012-2016 et un taux de pauvreté en recul, passant de 51% en 2011 à 46,3% en 2015 (Banque Mondiale).

Cependant, dans un contexte économique difficile au plan international, ponctué par l'amenuisement des flux financiers des pays développés vers les pays en développement et le risque de surendettement qui pourrait en découler, il importe que nos États mettent en œuvre des stratégies qui leur permettent de renforcer la mobilisation des ressources intérieures, compte tenu de tout l'intérêt (pérennité, accessibilité et autonomie de gestion) que cela représente par rapport aux ressources de l'Aide Publique au Développement.

Ainsi, dans une situation d'exposition de l'économie nationale aux chocs notamment exogènes (baisse des cours des matières premières d'exportation) et, au regard de l'importance sans cesse croissante que revêt la question des ressources intérieures dans la réflexion sur le financement du développement, j'ai décidé de placer l'année 2018 sous le sceau de « **l'optimisation des ressources intérieures** ». Ce thème se décline en cinq (5) points :

1) Le renforcement de la mobilisation des recettes fiscales

La Côte d'Ivoire, avec un taux de pression fiscale de 15,6% à fin 2016 sur une norme communautaire de 20%, dispose encore d'un considérable « potentiel fiscal » qu'il urge d'exploiter. En ce sens, il s'agira pour le Trésor Public, de :

- renforcer la collaboration avec les autres régies financières ;
- œuvrer à la finalisation de l'interconnexion des bases de données DGI-DGTCP-DGD ;
- aider à la sensibilisation sur le civisme fiscal ;
- contribuer à la lutte contre l'évasion fiscale.

2) L'amélioration du recouvrement des recettes non fiscales

Face au faible niveau des recettes non fiscales dans le budget de l'État, il conviendra de :

- identifier les sources potentielles de recettes non fiscales ;
- maximiser le recouvrement des recettes de services et des amendes ;
- renforcer la coopération avec les administrations intervenant dans le recouvrement des amendes ;
- finaliser le livre de procédures des recettes non fiscales.

3) L'optimisation des ressources des Collectivités Territoriales

En dépit de leur autonomie financière, les Collectivités Territoriales (CT) demeurent essentiellement dépendantes des subventions de l'État pour le financement de leur budget. Il apparaît donc indispensable de mettre en place un véritable système de collecte des ressources des CT afin de leur permettre de réaliser des investissements nécessaires à l'amélioration du bien-être de leurs populations.

Pour ce faire, il incombe aux postes comptables en charge de la gestion des CT de :

- contribuer à la maîtrise du gisement fiscal au plan local ;
- mettre en place des brigades mixtes de recouvrement des recettes directes et indirectes ;
- instaurer un cadre de collaboration avec les services locaux de la DGI ;
- sensibiliser les CT au recouvrement des recettes sur toutes les activités génératrices de revenus.

4) L'optimisation des ressources des Établissements Publics Nationaux

Nonobstant les mesures de rationalisation prises par le Gouvernement dans la mise en place des budgets 2016 et 2017, les subventions allouées par l'État aux Etablissements Publics Nationaux (EPN) demeurent la principale source de financement de leur budget. A cet égard, il s'avère nécessaire de mener des actions qui permettront de réduire la trop grande dépendance desdites structures, notamment les Etablissements Publics à Caractère Industriel et Commercial, vis-à-vis des subventions de l'État. Pour atteindre cet objectif, il faudra :

- appliquer la réglementation en vigueur en matière de recouvrement des recettes ;
- mettre en place, dans les EPN, un véritable service de recouvrement ;
- sensibiliser les acteurs de l'exécution du budget à faire du recouvrement des recettes une priorité.

5) L'accroissement de la mobilisation de l'épargne privée

Pour relever le niveau de l'épargne privée, plusieurs initiatives ont été prises dont des campagnes de sensibilisation des populations à l'inclusion financière et la diversification des produits d'épargne de l'ACCD qui répondent au mieux aux besoins de la clientèle.

Dans cette dynamique, il apparaît nécessaire de :

- poursuivre la promotion de l'inclusion financière ;
- diversifier les investisseurs dans les titres publics.

En marge des actions sus-évoquées, il convient d'accentuer nos efforts dans la quête de la performance. Dans cette optique, il nous appartiendra, entre autres, de :

- poursuivre la production d'informations fiables et disponibles à temps ;
- maintenir le cap dans l'amélioration de la gouvernance ;
- affiner nos méthodes dans la perspective de la certification globale du Trésor Public ;
- finaliser l'opérationnalisation du Compte Unique du Trésor ;
- consolider nos acquis dans la gestion de la dette intérieure et extérieure ;
- renforcer la qualité comptable.

En définitive, au regard des enjeux nationaux liés à l'optimisation des ressources intérieures, il est impérieux de nous approprier le thème de l'année 2018 qui permettra au Trésor Public d'améliorer significativement sa contribution au financement du budget de l'État.

J'engage par conséquent, l'ensemble des services, en particulier ceux chargés de la mobilisation des ressources intérieures, à décliner le présent document de cadrage en actions concrètes qui feront, par ailleurs, l'objet d'un suivi-évaluation périodique.

J'attache du prix à la parfaite mise en œuvre de ces orientations.



ASSAHORE KONAN JACQUES
Directeur Général
du Trésor et de
la Comptabilité Publique

